

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoirs : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Jean-François FRAUDEAU**DELIBÉRATION N° 40****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°10 DU 17 JANVIER 2019**

Il est rappelé que par délibération n°10 du 17 janvier 2019, le conseil municipal a approuvé :

- les travaux de mise en accessibilité dans la salle Léo Lagrange, à la MJC Jean-Paul Robin et dans le pôle Pablo Neruda
- le plan de financement permettant à Mme la Maire de déposer une demande de subvention DETR.

Le conseil municipal est informé qu'il convient d'abroger cette délibération car le montant des travaux s'élevait à 8 333,33 € HT alors que le montant plancher pour percevoir la subvention DETR est de 10 000 € HT.

Des travaux supplémentaires de mise en accessibilité de bâtiments communaux et un nouveau plan de financement seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n°10 du 17 janvier 2019,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **15 MARS 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le **15 MARS 2019**

